**Projet AALF**

Appui à l’Application de la Loi sur la Faune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | **PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF)** |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

RAPPORT D’ACTIVITÉS

Avril 2019

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 3](#_Toc7774927)

[3 Opérations 4](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 6](#_Toc7774929)

[5 Communication 6](#_Toc7774930)

[6 Relations extérieures 7](#_Toc7774931)

[7 Conclusion 9](#_Toc7774932)

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en Février 2019 sont les suivants:

**Estuaire:**

* **08/04/2019**, arrestation des nommés OBAME MFOUA et MEFE BE Roland pour détention, transport et commercialisation de deux (2) peaux de panthère puis suivi de la procédure.
* **09/04/2019**, arrestation du nommé OLLAME ONDO François pour détention, transport et commercialisation de quatre (4) pointes d’ivoire puis suivi de la procédure.
* **25/04/2019**, audience de délibéré MP&EF contre OLLAME ONDON François
* **30/04/2019**, jail visit des détenus à la prison centrale de Libreville.

**Moyen-Ogooué :**

* Du **26 au 27/04/19** : Atelier de formation portant renforcement des capacités des OPJ/APJ et magistrat en matière de règles de protection de la faune sauvage en République Gabonaise :

**Ngounié et Nyanga:**

* **01/04/2019,** audience à la Cour d’appel de Mouila. En effet, les affaires en cours avaient précédemment été appelées le 25 mars 2019 mais avaient fini par être renvoyées pour citation régulière des intimés. Ainsi, trois affaires ont été enrôlées. Il s’agissait n effet de l’affaire GAO Jingzhu, Moukakou Didier & Zogo Eyamane Jean Parfait. Ensuite, de celle de Massounguila Mouketou Maxime, Mokambo Jean Félix & Mboumba Raymond. Enfin, l’affaire Ndembi Manfoumbi Brice, Maganga Koumba Corsiny, Koumba Mouketou Basile, Ousmane Diallo, Moubamba Théo & Manfoumbi Patrick. Les intimés ayant été absents pour les deux dernières affaires, celles-ci ont donc été jugées par défaut tandis que l’affaire relative à l’exploitation forestière illégale a pu être jugée en présence des parties. Le délibéré a donc été prévue pour le 06 mai 2019.
* **13/04/2019**, nous avons effectué une arrestation d’un trafiquant d’ivoire, le nommé BIAKEU KETCHANKUE Fabrice en flagrant délit de détention, transport et commercialisation de seize (16) pointes d’ivoire d’une masse de 78 kg environ. Le Procureur chargé du dossier a ouvert une instruction. L’indélicat a été placé sous mandat de dépôt à la Prison de Tchibanga.
* **18/04/2019** il y a eu une opération à Mouila qui a permis l’arrestation de deux gabonais, précisément GANDZA GANDZA Steeve Pepitho et BONDO Charles Gaetan pour répondre des chefs de détention, transport et commercialisation de six (6) pointes d’ivoire. Les deux délinquants sont actuellement sous mandat de dépôt leur jugement étant prévu pour le 02 mai 2019.

**Ogooué-Ivindo** :

* **21/04/2019**, rencontre avec le Commandant de la Police Judiciaire de Makokou pour la mise à disposition des agents dans le cadre d’un projet d’opération pour l’arrestation des trafiquants d’ivoire d’éléphant ;
* **24/04/19**, appui à la direction provincial des eaux et forêts dans la redaction des actes juridiques, plainte, process-verbal de constatation d’infraction et de saisie, marquage et assistance dans la mise en oeuvre du déferrement de la PJ concernant les nommés IVARY Thierry et complice arrêtés avec quatre pointes d’ivoire par la PJ et l’ANPN.

**Woleu-Ntem** :

* **17/04/19**, transfert du nommé MEFE BE Roland de la police judiciaire d’Oyem à la BRI de Libreville à la suite du soit transmis du procureur de Libreville;

**18/04/19**, rencontre avec le Commandant de Brigade des Eaux et forêts de Lalara.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 15 |
| Investigations ayant menées à une opération | 04 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 59 |

Le mois d’avril 2019 a produit quelques résultats en termes d’informations recueillies pendant les missions et d’opérations. Plusieurs missions ont été effectuées par 3 investigateurs à travers différentes provinces de l’Estuaire, la Ngounié, Nyanga, l’Ogooué-Ivindo et la Nyanga.

Au total quinze (15) missions d’investigations ont été organisées à travers ces différentes provinces avec cinquante-neuf (59) trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 4 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 6 |

Le projet a réalisé quatre opérations et contribué à la procédure de trois trafiquants au cours de ce mois:

* **Le 8/04/2019**, il y a eu l'arrestation des nommés OBAME MFOUA et MEFE BE Roland, tous deux de nationalité gabonaise, pour détention, transport et commercialisation de deux (2) peaux de panthère puis suivi de la procédure. Cette arrestation a été effectuée grâce aux informations des enquêteurs internes ayant alerté une transaction de vente de peaux de panthère détenues par le nommé OBAME MFOUA après plusieurs mois d'enquêtes sur les cibles. Une équipe mixte composée d'agents de la Brigade de Recherches et des Investigations (BRI) et ceux des eaux et forêts assistée de Conservation Justice s’étant rendue sur les lieux indiqués mettra la main sur le nommé OBAME MFOUA Roland en possession des deux peaux de panthère qu'il avait lui-même transporté dans un sac pour l'hôtel.  Interrogé à chaud, il citera le nommé MEFE BE Rolland, comme propriétaire. Ce dernier sera par la suite arrêté dans la ville d’Oyem, province du Woleu-Ntem, par la police judiciaire locale qui le mettra à la disposition d’une équipe d’agents de la BRI et des eaux et forêts de la direction de lute anti-braconnage appuyés de Conservation Justice s’étant rendue à Oyem suite au soit transmis du procureur de Libreville. Les mis en cause déferrés devant le procureur du tribunal de première instance de Libreville ont donc été placés sous mandat de dépôt en attendant leur jugement.
* **Le 09/04/2019**, arrestation du nommé OLLAME ONDO François, gabonais de nationalité pour détention, transport et commercialisation de quatre (4) pointes d’ivoire puis suivi de la procédure. Cette arrestation a été effectuée grace aux informations toujours des enquêteurs internes ayant signalé une transaction de vente de pointes d’ivoire d’éléphant par le nommé OLLAME ONDO lui Aussi de nationalité gabonaise. La même équipe mixte s’étant rendue sur les lieux, Brigade de Recherches et des Investions (BRI) et les agents des eaux et forêts assistée de Conservation Justice. L’équipe mettra la main sur OLLAME ONDO au moment où il s’apprêtait dans une chambre d’hôtel à recevoir l’argent de la transaction.
* **Le 13/04/2019**, arrestation d’un trafiquant d’ivoire, le nommé BIAKEU KETCHANKUE Fabrice en flagrant délit de détention, transport et commercialisation de seize (16) pointes d’ivoire d’une masse de 78kg environ. Cette arrestation a été effectuée grace aux informations des enquêteurs internes ayant signalé une transaction de vente de pointes d’ivoire d’éléphant détenues par le nommé BIAKEU KETCHANKUE. Une équipe mixte s’étant rendue sur les lieux, la police judiciaire locale de la ville de Tchibanga et les agents des eaux et forêts de la direction provincial des eaux et forêts de la Nyanga assistés de Conservation Justice. L’équipe mettra la main sur BIAKEU KETCHANKUE au moment où il s’apprêtait dans une chambre d’hôtel à recevoir l’argent de la transaction. Ce trafiquant de nationalité camerounaise était en possession d’une fausse carte d’identé gabonaise. C’est d’ailleurs ce qui explique qu’à l’issue de son déferrement, le Procureur chargé du dossier va ouvrir une instruction aux fins, non seulement de clarifier sur sa détention de la carte nationale mais aussi situation pour interpeller son complice en fuite à ce jour. L’indélicat a été placé sous mandat de dépôt à la Prison de Tchibanga en attendant l’issue des anquêtes du juge instructeur.
* **Le 08/04/2019**, arrestation des nommés GANDZA GANDZA Steeve Pepito et BONDO Charles Caétan, tous les deux de nationalité gabonaise, arrêtés par la police judiciaire de Mouila accompagnée d'agents des eaux et forêts de la province assistés de Conservation Justice. L'information est des enquêteurs de Conservation justice ayant suivi les trafiquants depuis des mois. Alors que la transaction était en cours dans un hôtel de la ville de Mouila, l'équipe sera disposée autour de l'hôtel où les mis en cause seront arrêtés dans une des chambres en attendant recevoir l'argent des six pointes d'ivoire qu'ils avaient eux-mêmes transportées dans un sac à dos de couleur noire. Déferrés devant le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, les nommés GANDZA GANDZA Steeve Pepito et BONDO Charles Caétan seront placés sous mandat de dépôt en attendant leur jugement.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi les cas initiés par le projet ainsi qu’un cas de l’antenne de la police judiciaire de Makokou et l’ANPN. Les autres cas pendants devant les différentes juridictions ont également été suivis dans différentes antennes.

4.1. Suivi des affaires

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 13 |
| Nombre de condamnations | 01 |
| Affaires enregistrées | 04 |
| Nombre de prévenus | 36 |

* Le département a enregistré une condamnation concernant le projet AALF. OLLAME ONDO François condamné à six (06) d’emprisonnement donc 4 mois fermes, 2 000 000 FCFA de dommages-intérêts à l’encontre du Ministère en charge des eaux et forêts et 50 000 FCFA d’amende.

4.2. Visites de prison

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 03 |
| Nombre de détenus rencontrés | 13 |

Des visites de prison ont été organisées à Libreville et à Mouila. En tout trois (03) visites ont été effectuées qui ont permis de vérifier la détention effective de treize (13) trafiquants. Toutefois, il y a également eu plusieurs visites pendant la garde à vue des mis en cause. Il en est ainsi dans les provinces de l’Estuaire, la Nyanga, Ogooué-Invindo et Ngounié.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 23 |
| Télévision | 6 |
| Internet | 9 |
| Presse écrite | 3 |
| Radio | 4 |

Le projet a produit 23 pièces dont 9 ont été publiés sur internet, 3 dans la presse écrite, 4 à la radio et 6 à la télévision pour diffuser les résultats obtenus.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 38 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 17 |
| Collaboration sur affaire | 8 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités gabonaises.

* **Estuaire** : le directeur provincial des Eaux et Forêts, le directeur de la lutte contre le braconnage, le secrétaire général des Eaux et Forêts, la police judiciaire, l'avocat en charge des dossiers, DG douanes, ANPN, Interpole, gendarmerie nationale, police nationale procureur, substituts, CAF ;
* **Moyen-Ogooué** : le directeur provincial des Eaux et Forêts, le préfet, SG ET Directeur de cabinet du Gouverneur, les chefs d’antennes PJ, B2 et gendarmerie, le procureur de la République et ses substituts, le secrétaire en chef du parquet, le doyen des juges du tribunal, le secrétaire ne chef du parquet, le préfet ;
* **Ngounié**: Au cours du mois d’avril 2019, il y a eu des rencontres, procédé au suivi de collaboration avec les partenaires principaux de l’administration des Eaux et Forêts et maintenu le contact avec les Unités des forces de l’ordre et les autorités judiciaires.

En effet, au titre du suivi de l’accord de collaboration, il a été procédé aux rencontres et visites des services et agents des Eaux et Forêts du ressort de la province de la Nyanga et de la Ngounié. Egalement, il y eu le suivi de trois cas en collaboration avec des agents des Eaux et Forêts. Aussi, au cours de ce mois il y a eu la rencontre des responsables des Eaux et forêts notamment le Directeur Provincial des Eaux et Forêts de la Nyanga et le nouveau de la Ngounié. En plus, les CB faune forêt à Tchibanga et Mouila de même que leurs collaborateurs immédiats. En outre, les autorités administratives des localités ont été rencontrées. En plus du maintien de la collaboration avec les unités des forces de l’ordre de Tchibanga et Mouila (B2, PJ, DGR, Gendarmerie). Enfin, les procureurs de la République de Tchibanga et Mouila; les substituts, des juges du siège, les SEC Tribunal et Cour d’appel de Mouila, les vice-présidents du Tribunal, GEC adjoint du Tribunal de ¨Première Instance de Mouila.

* **Ogooué-Ivindo**: Les deux juristes qui ont effectué la mission en vue d’une opération à Makokou en ont profité pour rencontrer certains partenaires. Au total, sept (07) rencontres ont eu lieu. Les sept rencontres l’ont été dans le cadre du suivi de l’accord de collaboration et une (01) s’agissant de la collaboration sur affaire. Concernant les rencontres, on note celles le commandant de l’antenne provinciale de la Police Judiciaire. Avec lui, les juristes ont principalement discuté de la mise à disposition des agents en vue d’une opération ivoire qui était en préparation. Malheureusement l’opération s’est soldée par un échec. Avec le CB faune, ils ont discuté de l’organisation des Forêts communautaire notamment du succès d’une d’entre elles qui devrait servir d’exemple à d’autres.

La rencontre avec Madame le procureur s’est faite à l’occasion du déferrement de la procédure de l’ANPN (EVARY et complices) que les juristes de CJ ont appuyée. Ils ont principalement discuté de la compétence de l’administration des eaux et forêts à constater les infractions en matière de parcs nationaux.

* **Woleu-Ntem**: le juriste de cette antenne n’ayant passé que deux jours sur Oyem avant de se rendre sur Mitzic-Lalara avant Makokou où il y a passé toute la durée de la mission n’a pu rencontrer que le chef de la police judiciaire pour l’exécution du soit transmis du procureur de Libreville et le comandant de brigade de Lalara avec lequel il y a eu les échanges sur la mise en œuvre de la collaboration.

Au total, au moins 38 rencontres ont été tenues.

# Conclusion

Au cours du mois de février 2019, le projet AALF a initié 14 missions d'investigation dans 6 provinces. Ces missions ont permis d'identifier 145 nouveaux trafiquants. Quatre opérations ont été réalisées. Les premières opérations ont eu lieu dans la province de l’Estuaire. Il s’agissait de celle du nommé OBAME MFOUA arrêté le 08/04/2019 à Libreville pour détention, transport et commercialisation de trophées d’espèce animale intégralement protégée (deux peaux de panthère) et MEFE BE Rolland à Oyem pour les mêmes faits. La deuxième arrestation concerne celle du 09/04/2019, ayant permis l’arrestation du nommé OLLAME ONDO François pour détention, transport et commercialisation de quatre (4) pointes d’ivoire. La troisième est celle effectuée à Mayumba en date 13/04/2019 du nommé BIAKEU KETCHANKUE Fabrice arrêté avec 78 kilogrammes d’ivoire brut d’éléphant. Il y a enfin celle des nommés GANDZA GANDZA Steeve Pepitho et BONDO Charles Gaetan arrêtés avec six (06) pointes d’ivoire brut d’éléphant.

Le département juridique a suivi les procédures pendantes dans différentes antennes du projet. Au moins trois (03) visites de prison ont été effectuées pour vérifier la présence en cellule de treize (13) trafiquants.

Les relations avec les autorités gabonaises restent au beau fixe. Au moins 38 rencontres ont été tenues dans 6 provinces.